Intoxication par l'if chez les chevaux et les ruminants

B. Wright, J. Jansen et T. Leuty

Fichetechnique

COMMANDE Nº 07-056 AGDEX 460/666/400 OCTOBRE 2007
(FICHE IMPRIMÉE EN NOVEMBRE 2008)

Figure 1. Les aiguilles et les graines de tous les ifs sont très toxiques pour les chevaux, les bovins, les moutons et les chèvres.

Le genre *Taxus* comprend trois arbustes couramment utilisés à des fins ornementales (l'if commun, l'if du Canada et l'if du Japon) et des hybrides. Les aiguilles et les graines de tous les ifs sont très toxiques pour les chevaux, les bovins, les moutons et les chèvres (figure 1), mais la chair de l'arille, cupule rouge entourant les graines, ne l'est pas. Les cerfs, les orignaux et les wapitis sauvages se nourrissent d'ifs durant l'hiver et ne sont pas sensibles à leurs toxines. Y sont cependant sensibles, les humains, plus particulièrement les enfants.

Les espèces d'if contiennent un certain nombre d'alcaloïdes, les plus toxiques étant les taxines A et B. Celles-ci sont collectivement désignées par le terme « taxine » et sont principalement cardiotoxiques. La taxine inhibe les échanges normaux de sodium et de calcium à travers les cellules du myocarde (muscle du cœur), diminue la conductivité cardiaque et conduit à une arythmie (rythme cardiaque anormal)[1]. Les chevaux sont couramment intoxiqués par l'if lorsqu'ils errent à proximité d'une maison ou d'un bâtiment d'élevage entouré d'un aménagement paysager auquel l'if est intégré. D'autres animaux d'élevage sont intoxiqués accidentellement par l'if quand des retailles ou des couronnes d'if sont jetées sur un tas de fumier ou par-dessus une clôture, à un endroit où elles sont facilement accessibles aux chevaux, aux bovins, aux moutons ou aux chèvres.

L'if, frais ou séché, est toxique à longueur d'année. On a estimé que la dose létale se situait entre 1 et 10 g/kg du poids corporel chez les ruminants et à 0,5 à 2 g/kg chez les chevaux[2]. Cela signifie que pour un cheval de 454 kg (1000 lb), une quantité aussi faible que 227 g (0,5 lb) d'aiguilles d'if serait fatale.

SIGNES CLINIQUES

L'intoxication par l'if provoque généralement une mort subite, souvent dans les deux à trois heures qui suivent l'ingestion[1]. Les animaux sont souvent trouvés morts près d'arbustes ou de retailles d'if. Avant la mort, on peut observer des tremblements musculaires, une incoordination, une nervosité, une difficulté respiratoire, un ralentissement du rythme cardiaque, des vomissements, une diarrhée et des convulsions[1]. Les animaux morts ne présentent pas de signes *post-mortem* particuliers, à moins que des aiguilles ou des brindilles d'if partiellement digérées ne soient trouvées dans la gueule ou l'estomac. Il n'existe pas de traitement ni d'antidote particulier en cas d'intoxication par l'if. Le taux de réussite des traitements de soutien varie en fonction de la quantité ingérée et de la rapidité d'intervention.

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

Ontario

Parmi les autres causes de mort subite chez les chevaux et ruminants, mentionnons les suivantes (l'italique indique l'espèce la plus sensible) :

- Ballonnement (*ruminants*)
- Intoxication par la ciguë maculée
- Botulisme
- Intoxication par des ionophores (monensin – Rumensin, lasalocide – Bovatec) (*chevaux*)
- Intoxication par des feuilles d'érable rouge (*chevaux*)
- Intoxication par le cuivre (*moutons*)
- Maladies clostridiales (*ruminants*)
- Charbon bactérien
- Foudre
- Accidents intestinaux

IDENTIFICATION

Les espèces d'if indigènes comprennent l'if du Canada (*Taxus canadensis*), un arbuste trouvé dans l'est du Canada, et l'if de l'Ouest (*Taxus brevifolia*), un arbre de taille moyenne pouvant atteindre 20 m de hauteur qui pousse sur la côte Ouest. Diverses espèces d'if sont souvent utilisées à des fins ornementales, notamment l'if commun (*Taxus baccata*), un arbre ou arbuste pouvant atteindre 25 m de hauteur, et l'if du Japon (*Taxus cuspidata*), un arbuste plus petit. Tous ces ifs sont toxiques pour les chevaux, les animaux d'élevage en général et les humains.

Les ifs sont des arbustes à feuillage persistant aux feuilles en forme d'aiguilles, douces au toucher, aplaties, acérées et longues de 15 à 30 mm. Le dessus des aiguilles est vert foncé et le dessous, vert pâle. Les aiguilles sont agencées en spirale ou dans un plan rectiligne. La plupart des variétés cultivées ont un port compact qui ne s'évase pas avec l'âge.

Les brindilles sont souples. La couleur verte des jeunes pousses passe au brun verdâtre ou rougeâtre avec l'âge. L'écorce est mince et écailleuse. Sa couleur varie du brun foncé rougeâtre au brun violacé.

Les graines d'if sont dures au toucher. D'un bleu ou brun foncé, elles ont la forme d'une noix et un diamètre d'environ 8 mm. Elles sont logées à l'intérieur d'un fruit charnu, rouge et attrayant (arille) que l'on peut trouver sous la face inférieure de nouvelles brindilles (figure 2).

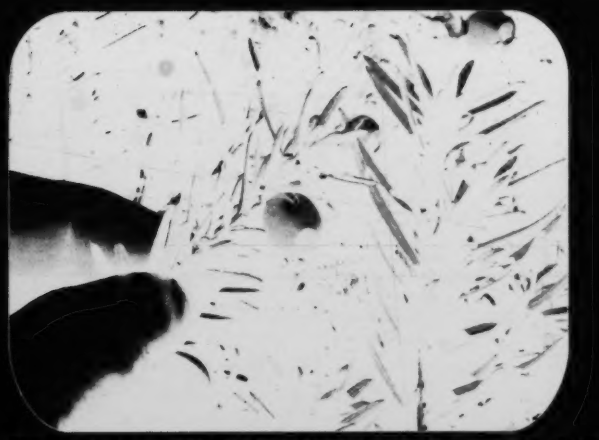

Figure 2. Les graines d'if sont logées à l'intérieur de la partie rouge et charnue d'un fruit en forme de cupule, qui ressemble à une baie.

La hauteur des ifs va de celle d'un arbuste à celle d'un arbre de taille moyenne de 25 m de hauteur. Les ifs peuvent vivre plusieurs centaines d'années. Avec l'âge, le tronc peut devenir tordu et cannelé et ses ramifications peuvent prendre une forme irrégulière (apparition fréquente de cimes multiples), surtout en l'absence de taille.

Figure 3. Les ifs sont beaucoup utilisés à des fins ornementales. Ils supportent la taille et le façonnage et sont faciles à transplanter.

RÉSUMÉ

Les ifs sont beaucoup utilisés à des fins ornementales (figure 3). Ils supportent la taille et le façonnage et sont faciles à transplanter. Ils tolèrent la pollution urbaine mais pas le sel de voirie. Ne jamais planter d'ifs, qu'il s'agisse d'arbres ou d'arbustes, à proximité de pâturages pour

chevaux ou autres animaux d'élevage ni même aux abords de terrains où peuvent circuler des chevaux ou des animaux d'élevage alors qu'ils sont laissés au pâturage, montés et entraînés (autour de la maison de ferme, par exemple). Enlever tous les ifs poussant à l'état sauvage à l'intérieur ou à proximité de pâturages pour chevaux ou autres animaux d'élevage ou de terrains de parcours forestiers.

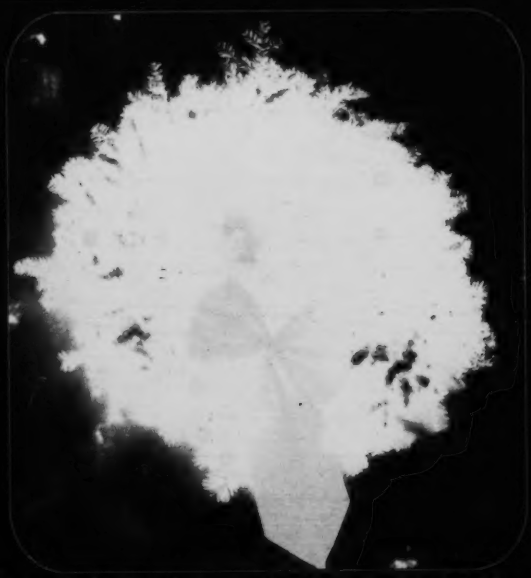

Figure 4. Ne jamais suspendre de couronnes d'if à la porte d'un bâtiment d'élevage ni à un poteau de clôture où des chevaux, des poneys ou d'autres animaux d'élevage pourraient les atteindre.

Les retailles de branches d'ifs persistants sont parfois utilisées pour la fabrication de décorations de Noël, comme des couronnes et d'autres éléments suspendus (figure 4). Ne jamais suspendre de couronnes d'if à la porte d'un bâtiment d'élevage ni à un poteau de clôture où des chevaux, des poneys ou des animaux d'élevage pourraient les atteindre. Ne jamais non plus jeter de décorations d'if ou de retailles d'if sur un tas de fumier ou de compost auquel des chevaux, des bovins, des moutons ou des chèvres pourraient avoir accès.

RÉFÉRENCES

1. Knight, A.P. et Walter, R.G. *A Guide to Plant Poisoning of Animals in North America*. Jackson, Wyoming: Teton New Media, 2001.

2. Munro, D.B. *Système canadien d'information sur les plantes toxiques*. http://www.cbif.gc.ca/pls/pp/poison.

RESSOURCES

Dirr, M.A. *Manual of Woody Landscape Plants: Their Identification, Ornamental Characteristics, Culture, Propagation and Uses*. 5th ed. Champaign, IL: Stipes Publishing, 1998.

Farrar, John Laird. *Les arbres du Canada*. Fides, 1996, ISBN 2762118247.

MacKillop E. Cornell University Poisonous Plants Information Database. http://www.ansci.cornell.edu/plants/.

La version anglaise de la présente fiche technique a été rédigée par le Dr Bob Wright, vétérinaire principal, Prévention des maladies – Chevaux et animaux non traditionnels, le Dr Jocelyn Jansen, vétérinaire, Prévention des maladies des petits ruminants et des bovins, et Todd Leuty, spécialiste de l'agroforesterie, MAAARO, Fergus. Elle a été soumise à un examen par des pairs mené par la Dre Margaret Staker, anatomopathologiste, Laboratoire de santé animale, Université de Guelph, et Jennifer Llewellyn, spécialiste de la culture en pépinière, MAAARO, Guelph.

Centre d'information agricole : 1 877 424-1300
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca
Bureau régional du Nord de l'Ontario : 1 800 461-6132

www.ontario.ca/maaaro

POD
ISSN 1198-7138
Also available in English
(Order No. 07-055)

07-056